

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 9 mars 1925.)

M. Dovas Zaunius a présenté, le 3 mars, au Conseil fédéral, les lettres l'accréditant en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République de Lithuanie près la Confédération suisse.

(Du 10 mars 1925.)

M. Frédéric Hess, architecte, de Hefenhofen (Thurgovie), est nommé professeur pour l'enseignement du dessin technique sur la base des éléments de la construction et de l'étude des formes et, éventuellement, pour l'enseignement de la théorie de la perspective à l'Ecole polytechnique fédérale.

Le Conseil fédéral a désigné comme délégué aux délibérations concernant le traité de commerce avec l'Autriche, M. Stucki, directeur de la division du commerce, M. Gassmann, directeur général des douanes, M. le prof. Dr Laur et M. Wetter, délégué de la société suisse du commerce et de l'industrie.

Le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes :

1^o au canton de Fribourg, 30 % des frais de construction de chemins dans la vallée de Plasselb, commune de Plasselb (devis : 152 500 francs; maximum : 45 750 francs);

2^o au canton de Vaud, 20 % des frais de la construction d'un chemin forestier dit du Risoud des Usagers de l'Abbaye, commune de l'Abbaye (devis : fr. 90 000; maximum : fr. 18 000);

3^o au canton du Valais, 20 % des frais de la construction d'un chemin forestier des Evouettes à Copéray-dessous, commune de Port-Valais (devis : fr. 53 950; maximum : fr. 10 790).

(Du 13 mars 1925.)

M. Hans Salehli, d'Aarberg, architecte à la direction des constructions fédérales, est nommé adjoint de cette direction pour le reste de la période administrative courante, avec entrée en fonctions immédiate.

Le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes :

1^o au canton de Berne :

- a. 20 % des frais de la construction d'un chemin forestier dans la forêt cantonale de Folpotat, sur le territoire des communes de Soulee et de Moutier (devis : fr. 128 000; maximum : fr. 25 600);
- b. 20 % des frais complémentaires de la construction du chemin forestier de Nods à Chasseral, commune de Nods (devis : 34 000 francs; maximum : 6800 francs);
- c. 20 % des frais complémentaires de la construction du chemin forestier de Steinmööslî à Stäldeli, commune de Schangnau (devis : fr. 62 225.40; maximum : fr. 12 445.08);

2^o au canton de Soleure, 20 % des frais de la construction d'un chemin forestier au Büelen par la commune de Granges (devis : 62 000 francs; maximum : 12 400 francs).

NOMINATIONS

(Du 13 mars 1925.)

Département militaire.

Chef de la section administrative de l'assurance militaire : M. Siegfried Studer, d'Entlebuch, jusqu'ici titulaire provisoire de cette place.

Département des finances et des douanes.

Administration des douanes.

Contrôleur au bureau principal des douanes de Genève-Port Franc—Cornavin : M. Edouard Drexler, de Hochdorf (Lucerne), jusqu'ici commis de contrôle au bureau principal des douanes Genève-gare G. V.

Département de l'économie publique.

Vétérinaire frontière sans poste fixe aux bureaux des douanes Les Verrières-gare et Meudon : M. Paul Fleury, vétérinaire à Delémont.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1925
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.03.1925
Date	
Data	
Seite	796-797
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 244

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.